

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-154 du 22 Mai 1995

Portant nomination des membres du  
Conseil d'Administration du Centre  
de Promotion de l'Artisanat (C.P.A.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-62 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- VU le Décret N° 87-427 du 28 Décembre 1987 portant création et approbation des Statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A.) ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Avril 1995 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Faladé MONTECHO : représentant le Ministre chargé de l'Artisanat ;
- Monsieur Eric TOTAH : représentant le Ministre de la Culture et des Communications ;
- Monsieur Clément LOKOSSOU : représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme ;

.../...

Madame Rufine Félicité AGBO : représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

Monsieur René ANATO : représentant le Ministre des Finances ;

Monsieur Félix CHABI : représentant le Syndicat ;

Monsieur Saïdou ALI : représentant les locataires ;

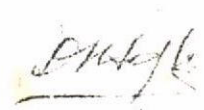
Monsieur Vincent WOLLY : Sculpteur sur bois, représentant les Artisans.

Article 2.- Monsieur Faladé MONTECHO est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de l'Artisanat.

Article 3.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence  
de la République, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Industrie et des  
Petites et Moyennes Entreprises,

  
Théodore HOLO.-

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 CS 2 CSM 2 HAAC 2 AN 4 MEPR-DN 4 MIPME 4 SGG 4  
MPRE 4 AUTRES MINISTRES 17 UNB-FASJEP-CCIB 3 CPA 10 BN-DAN-DLC 3  
JORB 1.-